



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 15 décembre 2025 à 19 heures 10 minutes à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, Samuel Tremblay-Bonsens et Robert Dubois et madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Danielle Gilbert, agissant comme greffière-trésorière par intérim, est également présente.

1. Ouverture de la séance

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures 10 minutes.

2. Confirmation de la convocation

Les membres confirment la réception de l'avis de convocation tel que prévu au Code Municipal du Québec.

3. Adoption de l'ordre du jour

2025-12-253 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Confirmation de la convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion – Règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2026
5. Dépôt - projet de Règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2026
6. Adoption du budget triennal
7. Adoption du budget 2026
8. Période de questions
9. Levée de la séance

ADOPTÉE

4. Avis de motion – Règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2026

Monsieur le conseiller Michel Lesage donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2026 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de fixer le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2026.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d’Ogden

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d’alléger la procédure d’adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

5. Dépôt - projet de Règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l’exercice financier 2026

Monsieur le conseiller Michel Lesage a donné avis de motion qu’à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l’exercice financier 2026 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de fixer le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l’exercice financier 2026.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d’alléger la procédure d’adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par monsieur Michel Lesage et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

6. Adoption du budget triennal

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d’immobilisations pour les années 2026-2027-2028 est établi à 547,338.00\$ pour 2026, à 375,284.00\$ pour 2027 et à 377,054.00\$ pour 2028;

2025-12-254 Il est proposé par monsieur Robert Dubois et résolu à l’unanimité

QUE le conseil adopte le programme triennal d’immobilisations de 547,338.00\$ pour 2026, de 575,284.00\$ pour 2027 et de 377,054.00\$ pour 2028.

ADOPTÉE

7. Adoption du budget 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité adopte un budget balancé pour l’année 2026 de 2,415,009\$;

CONSIDÉRANT QUE les revenus et les dépenses sont établis tel que suivant :

BUDGET 2026 - ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Revenus

Taxe foncière	1,319,340\$
Taxe immeubles non-résidentiels	14,833\$
Taxe immeubles industriels	35,442\$
Taxe no. 2024-03	40,772\$
Taxe déchets	81,862\$
Compensation tenant lieu de taxes	735\$
Transferts	662,156\$
Services rendus	42,726\$
Autres revenus	217,143\$
	2,415,009\$



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Charges

Administration générale	483,706\$
Sécurité publique	432,777\$
Voirie	916,412\$
Environnement et hygiène du milieu	116,872\$
Aménagement, urbanisme et développement	105,534\$
Loisirs et culture	83,181\$
Frais de financement	25,734\$
	2,164,216\$

Excédent (déficit) avant conciliation à des fins fiscales	250,793\$
--	------------------

Conciliation à des fins fiscales

Remboursement dette à long terme	-16,100\$
Activités d'investissement	-414,272\$
Réserve financières et fonds réservés	0\$
Remboursement au fonds de roulement	-22,973\$
Paieement par fonds de roulement	152,749\$
Surplus accumulé affecté	49,803\$
	-250,793\$

EXCÉDENT (DÉFICIT) NET	0\$
-------------------------------	------------

CONSIDÉRANT QUE le taux de la taxe foncière à taux variés est établi à 0,2947 par 100\$ pour la taxe foncière générale de base, à 0,9430\$ par 100\$ pour la taxe foncière non-résidentielle, à 0,9430\$ par 100\$ pour la taxe foncière industrielle et à 0,2947\$ par 100\$ pour la taxe foncière générale de base - agricole et que le montant de la taxe des matières résiduelles est établi à 131.61\$ par unité de logement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour l'adoption du Règlement intitulé « Règlement n° 2026.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2026 » a été donné et le projet de règlement a été déposé lors de cette séance extraordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 2026.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2026 sera présenté pour adoption à la prochaine séance ordinaire du conseil en janvier 2026;

2025-12-255 Il est proposé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le budget 2026 au montant de 2,415,009\$.

ADOPTÉE

8. Période de questions

Question posée par madame Rousseau concernant la dette et sa durée.

9. Levée de la séance



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL
Municipalité d’Ogden

2025-12-256 La conseillère Claudette Dupras propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 20 minutes.

David Lépine
Maire

Danielle Gilbert
Greffière-trésorière par intérim

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du Code municipal.